

La valeur du point au 1^{er} janvier 2010 est de 1,70 euros.

La valeur du point est indexée chaque 1^{er} janvier sur la base de la valeur du Point de la Fonction Publique au 30 septembre de l'année précédente. La valeur ainsi calculée est arrondie au centime d'euro supérieur.

Pour l'assuré **non couvert** au préalable par une garantie Décès ou Obsèques de l'Assureur à la date de la demande d'adhésion au contrat PLURIO OBSEQUES

allocation minimum garantie : 600 points, soit 1 020 euros - allocation maximum garantie : 3 000 points, soit 5 100 euros

Pour l'assuré **déjà couvert** au préalable par une garantie Décès ou Obsèques de l'Assureur à la date de la demande d'adhésion au contrat PLURIO OBSEQUES

allocation minimum garantie : 100 points, soit 170 euros - allocation maximum garantie : 1 500 points, soit 2 550 euros

Pour les adhérents de la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, les montants de cotisations au titre du contrat MI-05 sont fixés comme suit pour l'année 2010 :

I - Montant de la cotisation viagère

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Coût de la garantie : cotisation mensuelle* par tranche de 100 points (soit 170 euros)
moins de 36 ans	0,15 €
de 36 ans à 40 ans	0,18 €
de 41 ans à 45 ans	0,22 €
de 46 ans à 50 ans	0,26 €
de 51 ans à 55 ans	0,33 €
de 56 ans à 60 ans	0,42 €
de 61 ans à 65 ans	0,53 €
de 66 ans à 70 ans	0,71 €
de 71 ans à 75 ans	0,92 €
de 76 ans à 79 ans	1,25 €

* Ces montants de cotisations sont indexés chaque 1^{er} janvier sur la base de la valeur du Point de la Fonction Publique au 30 septembre de l'année précédente et arrondis au centime d'euro le plus proche.

Les montants sont révisables, indépendamment de leur indexation définie ci-dessus, lors de chaque renouvellement annuel de la garantie, en fonction des résultats du contrat.

2 - Montant de la cotisation temporaire sur 10 ans

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Coût de la garantie : cotisation mensuelle* par tranche de 100 points (soit 170 euros)
moins de 36 ans	0,42 €
de 36 ans à 40 ans	0,47 €
de 41 ans à 45 ans	0,55 €
de 46 ans à 50 ans	0,63 €
de 51 ans à 55 ans	0,74 €
de 56 ans à 60 ans	0,84 €
de 61 ans à 65 ans	0,96 €
de 66 ans à 70 ans	1,11 €
de 71 ans à 75 ans	1,29 €
de 76 ans à 79 ans	1,53 €

3- Montant de la cotisation unique

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Coût de la garantie par tranche de 100 points (soit 170 euros)
moins de 36 ans	44,57 €
de 36 ans à 40 ans	50,91 €
de 41 ans à 45 ans	58,04 €
de 46 ans à 50 ans	65,91 €
de 51 ans à 55 ans	74,49 €
de 56 ans à 60 ans	83,65 €
de 61 ans à 65 ans	93,38 €
de 66 ans à 70 ans	103,48 €

